

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1902)
Heft: 4

Artikel: Communications du Comité
Autor: Chable, F. / Hoffer, Fr. / Cloux, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 20 novembre 1902, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Les candidatures de M^{me} Martin-Richard, Marie; de M^{lles} Duchosal, Emmy; Gerdil, Eugénie; Røess, Marguerite; Ronzière, Angèle; Zaninetti, Henriette, et de MM. Piguet-Fages, Charles, conseiller administratif; Deluz, Paul, et Lépine, Marius, sont admises à l'unanimité.

M. le Président donne lecture des deux lettres suivantes, concernant la réception à l'Ariana des participants au Congrès de la Société pédagogique vaudoise :

Morges, le 21 août 1902.

Au Comité de la Société pédagogique genevoise.

Monsieur le Président et Messieurs,

Rendus à nos occupations ordinaires, un moment interrompues par la Réunion de la Société pédagogique vaudoise, les 8 et 9 ct., nous tenons à venir vous remercier pour votre grande coopération à la réussite de notre fête pédagogique, principalement en ce qui concerne la journée du 9 août.

Par votre aimable accueil, par vos attentions les plus délicates, vous avez fait de ce jour un des plus beaux de la Société pédagogique vaudoise. Après qu'un temps magnifique nous a permis d'admirer les rives enchanteresses de notre beau Léman, vous nous avez fait jouir

dans votre superbe propriété de l'Ariana, de ce que l'art a produit de plus beau.

Vous voudrez bien être nos interprètes auprès des autorités cantonales genevoises, auprès des autorités de la Ville de Genève, ainsi qu'auprès des membres de la Société pédagogique genevoise pour leur exprimer nos sentiments de vive gratitude et de profonde reconnaissance.

Nous gardons tous de cette journée le plus agréable souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Au nom du Comité d'organisation de la Réunion pédagogique vaudoise de 1902,

Le président :

F. CHABLE.

Le secrétaire :

Fr. HOFFER.

Lausanne, le 12 septembre 1902.

Au Comité de la Société pédagogique genevoise à Genève.

Monsieur le Président et Messieurs,

Tous les membres de la Société pédagogique vaudoise qui, le 9 août dernier, ont eu le privilège d'assister à la réception qui leur a été offerte à l'Ariana par le corps enseignant genevois ont été très sensibles à cette délicate attention et en conserveront toujours un précieux souvenir.

En leur nom, comme en notre nom personnel, nous venons vous remercier chaleureusement, ainsi que les représentants des Autorités de Genève et vos collègues, auprès de qui nous vous prions d'être nos interprètes, pour tout ce que vous et eux avez fait pour prouver aux instituteurs de notre canton l'affection que vous leur portez.

Soyez certains, Messieurs, que ces derniers n'oublieront pas les témoignages de sympathie qu'ils ont reçus de vous dans cette circonstance.

A votre amitié, dont vous leur avez donné de si gracieux symboles, la leur répondra plus vive encore que par le passé, puisqu'elle en a un motif de plus : la reconnaissance.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité de la Société pédagogique vaudoise,

Le président :

F. CLOUX.

Le caissier :

C. PERRET.

Le secrétaire :

M. COLLET.

M. le Président fait un bref compte rendu de la réunion de Morges, à laquelle il a assisté en qualité de délégué de notre Société. Un intéressant rapport y a été présenté par M. Ernest Briod, bien connu des lecteurs de *l'Educateur*. Ce rapport, relatif à l'enseignement des sciences naturelles, aboutissait aux conclusions suivantes qui, à part une ou deux légères modifications, ont été votées à une très grande majorité :

1. En raison de son utilité pratique et de son influence éducative, l'enseignement des sciences naturelles est une partie essentielle des études primaires.

2. Le programme de cette branche sera établi en tenant compte :

- a) De l'expérience de l'enfant et du milieu dans lequel il vit ;
- b) De la difficulté des sujets ;
- c) Des exigences de la vie pratique ;
- d) De l'aide mutuelle que doivent se prêter les divers enseignements ;
- e) Du principe des communautés vivantes ;
- f) De la diversité des êtres.

Le programme vaudois est conforme à ces exigences.

3. Le mode d'enseignement le plus favorable à l'étude élémentaire des sciences naturelles réside dans la leçon de choses. Il consiste à s'élever, par l'observation et le jugement, des choses et des faits naturels aux idées générales qui s'en dégagent, aux lois qui les régissent et à l'application de ces lois.

4. L'étude des phénomènes naturels découlera aussi directement que possible de l'observation. Les sources intuitives à utiliser sont : les excursions, les tâches d'observation, le jardin scolaire et le matériel.

5. L'enseignement s'appliquera à développer chez l'élève une activité intellectuelle aussi générale que possible. Il se placera au point de vue biologique afin de contribuer à l'éducation du jugement par l'établissement des rapports de cause à effet.

6. Le manuel servira de complément à la leçon et d'aide-mémoire. Il ne doit en aucune façon prendre une place prépondérante dans l'enseignement.

7. Des exercices d'abstraction suivront l'étude de chaque sujet et serviront de couronnement au travail accompli pendant une période scolaire. Ils seront proportionnés à l'étude

concrète dont ils découlent et aboutiront à l'énoncé des lois naturelles et des caractères généraux des êtres.

8. Les exercices d'application devront utiliser la valeur scientifique, pratique, littéraire, artistique et morale des connaissances acquises. Les livres d'arithmétique, de lecture et de chant, ainsi que les collections de dessins à l'usage des écoles favoriseront ces exercices.

9. La liste du matériel nécessaire que prescrit le règlement sera précisée et complétée, de façon à permettre un enseignement rationnel de tous les sujets du programme.

10. La création de musées proprement dits d'histoire naturelle n'est pas indispensable à un bon enseignement; toutefois, en raison des services qu'elle peut rendre, elle est recommandée à la bienveillante attention de l'Etat, des communes, des instituteurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation populaire.

Il nous serait difficile, dit M. Baatard, de souscrire sans réserve à l'affirmation que « l'enseignement des sciences naturelles est une partie essentielle des études primaires », mais nous ne pouvons qu'applaudir aux idées pédagogiques dont s'inspire M. Briod, puisque la méthode qu'il préconise repose entièrement sur l'observation directe des faits par l'enfant lui-même.

La Société pédagogique vaudoise entretient parmi ses membres un esprit de travail et de progrès qui mérite toutes nos félicitations.

2° Discussion de diverses propositions de revision des statuts.

M. *Léon Favre* se plaint de la rédaction du dernier bulletin qui ne donne pas, dit-il, une expression fidèle de la physionomie de l'assemblée, alors qu'il développait certaines considérations à l'appui de la rédaction nouvelle qu'il proposait pour l'article premier de nos statuts.

Loin de lui faire un mauvais accueil, l'assemblée témoignait visiblement un certain assentiment que le bulletin incriminé laisse complètement ignorer.

M. *Pesson* fait remarquer qu'il a utilisé intégralement ses notes.

M. *Léon Favre* développe à nouveau les raisons qui l'ont engagé à demander la modification en discussion. La récente